



Avertissement pour absence injustifiée

Par **luju**, le **03/03/2012 à 12:46**

Bonjour,rrnrnEst-ce qu'un employeur peut nous obliger à assister à une réunion, surtout si celle-ci a lieu un jour où nous sommes censé être en repos ?rrnrnJe reçois aujourd'hui une lettre d'avertissement m'annonçant que ma prime annuelle va être abbatue de 10% pour absence injustifiée. Selon eux comme ils avaient indiqué par affichage aux salariés que la réunion était obligatoire tout le monde devait être présent même les personnes en repos ce jour là. rnrnJe dois donc justifiée une absence pour un jour de repos. Est-ce normal ???rrnrnPour info j'ai reçu un mois plus tôt une lettre de recadrage car j'étais venu travailler (mon nom étant affiché sur le planning ce jour-là) alors que selon eux je devais être en repos... Je sais ça parait fou mais c'est pourtant la vérité.rnrnMerci de votre réponse.

Par **pat76**, le **03/03/2012 à 17:41**

BonjourrrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur, dans laquelle vous indiquez que vous allez saisir le Conseil des Prud'hommes car vous n'avez pas à venir travailler vos jours de repos.rnrnLe fait de vous convoquer à une réunion le jour de votre repos vous met à la disposition de l'employeur et celui-ci doit vous payer les heures de présence à la réunion.rnrnVous précisez que vous envoyez une copie de votre lettre à l'inspection du travail pour l'informer de la situation.rnrnVous indiquez l'article L 3132-1 du Code du travail:rrnrnIl est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.rnrnVous garderez une copie de votre lettre et vous en enverrez une copie à l'inspection du travail.rnrnVous travaillez combien de jours par semaine?rrnrnVos jours de travail et vos jours de repos sont indiqués dans votre contrat de travail?rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **luju**, le **03/03/2012** à **18:14**

Merci beaucoup pour la réponse rapide. Le souci c'est qu'au niveau de mon temps de travail c'est assez compliqué. Je suis en "3/8 amélioré", enfin amélioré pour mon employeur car voici à quoi ça ressemble :

1ère semaine :
Lundi : MATIN (5h à 13h)
Mardi : MATIN
Mercredi : MATIN
Jeudi : APRES MIDI (13h à 21h)
Vendredi : APRES MIDI (13h à 21h)

2ème semaine :
Lundi : APRES MIDI
Mardi : APRES MIDI
Mercredi : APRES MIDI
Jeudi : NUIT (21h à 5h)
Vendredi : NUIT

3ème semaine :
Lundi : REPOS : jour de la réunion
Mardi : REPOS
Mercredi : REPOS
Jeudi : MATIN
Vendredi : MATIN
Samedi : MATIN

Et ainsi de suite...

Biensûr qu'ils m'ont proposé de me payer si je venais, mais j'estimais qu'il n'était pas obligatoire pour moi de venir. Etant donné les heures de travail insupportables, nous méritons bien nos jours de repos.